



CONSEIL MUNICIPAL du 04 Février 2022

Mairie de Saint-Esteben, 20h30

Etaient présents :

Bonetbelche Elixabet, Biscay Nicolas, Durruty Jean-Michel, Duhart Mathias, Damestoy Pampi, Bidegaray Sylvie, Bordagaray René, Larranda Régine.

Excusés : Lesieur David – Petrisans Maïlux

Secrétaire de séance : Bonetbelche Elixabet.

1/ Convention d'occupation de la toiture de Sanoki par la SAS I-ENER

Les travaux de rénovation de la toiture du mur à gauche sont bien avancés. Le projet consiste à désamianter et remplacer la couverture de la salle Sanoki, en y intégrant des panneaux photovoltaïques sur le pan sud. La couverture actuelle sera remplacée à l'identique avec le maintien de son aspect, en respectant toutes préconisations de l'Architecte des Bâtiments de France.

Mme le maire présente **la convention adressée par Iban Lacoste d'I-ENER**, proposée entre la Commune de Saint-Esteben et la SAS I-ENER dont le siège se situe à Saint-Jean-Le-Vieux, représentée par M. Patxi Bergara. Ce projet s'inscrit dans une volonté de la commune de répondre aux enjeux climatiques actuels en permettant l'installation de panneaux photovoltaïques à la charge de la société I-ENER, exploitant de cette production d'énergie pendant une durée de 25 ans, à l'issue de laquelle la commune deviendrait propriétaire des panneaux. Cette installation photovoltaïque concerne le pan sud de la salle polyvalente, sur une surface d'environ 180m². La puissance installée serait de 36 kWc et permettra donc de produire environ 42 000 kWh/an, soit l'équivalent de la consommation annuelle d'une quinzaine de foyers du Pays Basque. Cela permettra donc à la commune d'améliorer son autonomie énergétique.

→ L'ensemble du Conseil Municipal délibère en faveur de ce projet d'installation de panneaux photovoltaïques dans les conditions de la convention exposée, et autorise Mme le Maire à signer cette convention.

2/ Règlement de participation des Communes au fonctionnement du Sivu Ikas-Bide

Le Sivu Ikas Bide est géré pour le compte des communes de Saint-Esteben et Saint Martin d'Arberoue. La participation des communes au Sivu se fait au prorata du nombre d'enfants scolarisés dans les écoles du RPI. Le Sivu a proposé la procédure suivante pour l'appel des participations auprès des communes : au mois de Janvier de l'année N, un acompte qui représente 70% du montant de la participation de l'année N-1 ; et le solde après le vote du budget en prenant en compte les effectifs du mois de janvier de l'année N.

→ Le Conseil Municipal approuve la mise en place de cette procédure avec une prise en compte effective au 1^{er} janvier 2022.

3/ Distribution du Bulletin municipal

Les bulletins sont bouclés, imprimés, et répartis par quartier, pour être remis aux administrés par les conseillers.

SUJETS DIVERS :

- **Centre de loisirs Arberoa Alai** dans une démarche de labellisation Euskaraz Josta, modèle Erdizka : Avis favorable sur le plan de financement pour la formation immersive de Carmen Carceller, directrice du CLSH.
- **Projet Classe Cyclo** pour tous les élèves de l'école élémentaire de Saint-Esteben en Avril 2022 : Avis favorable sur le plan de financement présenté.
- **Commission Locale d'Ecobuage** du 26 janvier, et Convention pour la régularisation de l'utilisation du chemin de randonnée de Garralda.
- **Atelier de l'Audap** le 07 Février, et Réunion du 08 Février pour projet de programme d'animations – Soirées des Vendredi d'été – Ayherre, Isturits, Saint Martin d'Arberoue – Saint-Esteben
- Projet du **Rallye 2022** le Samedi 27 Août 2022 : Avis favorable
- Colis à remettre aux administrés à mobilité réduite dans le cadre d'une visite.

Fin de la séance à 23h30.

*Le Maire,
Régine LARRANDA*